

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le deux novembre le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents :	– AUBERTIN Marc	– EHRLE Josiane
	– BENA Olivier	– GERARD Marie-Thérèse
	– CHAPUIS Romain	– HALBEHER Martine
	– CULMET Thierry	– TALLOTTE Josiane
	– DUQUENET Colette	
Excusé :	– DUPRE Steven	
Pouvoirs :	– FRAPPART Lionel à GERARD Marie-Thérèse	
	– DUPRE Jean-Pierre à CULMET Thierry	
	– RIEHL Laurence à AUBERTIN Marc	
Secrétaire :	– BENA Olivier	

Conseillers en exercice :	13
Présents :	9
Pouvoirs :	3
Ouverture :	18h
Clôture :	19h15
Convocation :	26/10/17

1) CONTRAT D'EMPRUNT POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal de Val-et-Châtillon, après avoir entendu l'exposé sur les opérations susvisées, DELIBERE

Pour le financement de cette opération, madame le maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt pour un montant total de 1 090 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 :

Ligne du Prêt : PCV
Montant : 817 500 euros
Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois
Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Prioritaire
Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt : Prêt sur ressources BEI : PCV
Montant : 272 500 euros
Durée de la phase de préfinancement : 6 mois
Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,75 %
Amortissement : Echéances constantes
Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son maire, madame Josiane TALLOTTE, délégataire dûment habilitée, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds.

2) DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

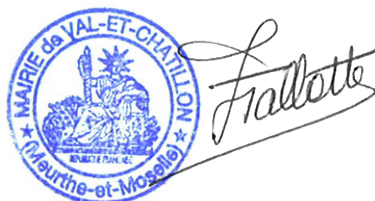
Suite à la demande de la Caisse des Dépôts, la totalité de l'emprunt et des dépenses et recettes relatives au projet d'assainissement collectif doit être inscrite au budget 2017. Madame le maire rappelle que 50 000 € d'emprunt avaient déjà été inscrits au budget primitif.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.		263 436.22 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		263 436.22 €
D 213 : Constructions	716 265.88 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	716 265.88 €	
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		2 957 275.57 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		2 957 275.57 €
R 131 : Subventions d'équipement		1 464 445.91 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		1 464 445.91 €
R 1641 : Emprunts en euros		1 040 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 040 000.00 €

3) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Assainissement collectif** : Une réunion publique d'information aura lieu début janvier 2018 après l'enquête sur les branchements.
- **Maison n° 10 rue Jean Mariotte** : Madame le maire rappelle que la maison est en vente aux prix de 20 000 € et informe les conseillers qu'une offre pour la moitié de ce prix a été reçue. Le conseil municipal, après examen de l'état actuel de l'immeuble et considérant l'offre de l'intéressé, décide à l'unanimité de fixer le nouveau prix de vente à 12 000 €.
- **Bois de chauffage** : le conseil municipal fixe à l'unanimité le prix de vente à :
12 € TTC le bois dur (ou 8 € TTC si abattu l'an dernier et donc déclassé) ;
2 € TTC le bois tendre (bouleau) ;
Les inscriptions seront enregistrées en mairie jusqu'au 30 novembre 2017.
- **Location d'un local de stockage** : en accord avec l'association Mémoires du Textile, des cloisons pourraient être montées afin de déplacer l'atelier du musée, cet emplacement libéré pourrait être loué par la commune à un artisan. Un compteur électrique intermédiaire sera installé pour facturer la consommation d'électricité. Le Conseil approuve à l'unanimité le déplacement de l'atelier du musée, la mise en location du local libéré et fixe le prix de location à 150 € par mois hors charges.
- Signalements et remarques diverses :
 - il y a un trou au niveau de la porte du haut du cimetière.
 - Le tournant du haut de la rue Basse Molière est rendu difficile à cause de voitures mal garées.
 - La circulation des enfants en gyropode pose des problèmes de sécurité, notamment au niveau de l'abribus de la Cotonnière.
 - Monsieur Chapuis ne pourra pas participer aux prochaines réunions du conseil en raison de son nouveau travail saisonnier dans les Alpes.
 - Monsieur Marc Aubertin annonce qu'il n'est plus président de la JS VAL.



Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,
Madame le Maire, *Josiane TALLOTTE*